



ÉTABLISSEMENT PUBLIC
TERRITORIAL DE BASSIN

Monsieur le Préfet de la Région Occitanie
DREAL Occitanie
Direction des Risques Industriels
520 allée Henri II de Montmorency
CS 69007
34064 Montpellier Cedex 2

Sète, le 5 septembre 2022

REF: MG/SR/EB/JM/216

OBJET : CONSULTATION SUR LE PROJET DE SCHEMA REGIONAL DES CARRIERES D'OCCITANIE

Dossier suivi par Thierry ROUSSET

Monsieur,

Par courrier du 8 aout 2022, vous avez sollicité l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril sur le projet cité en objet.

Conformément aux règles de fonctionnement de cette instance, les membres du bureau de la CLE ont été sollicités sur cette question.

La CLE note que la disposition 25 du PAGD « Préserver les zones de sauvegarde pour l'alimentation en eau potable du territoire » a bien été relevée et prise en compte dans la mesure 3.2.2 du SRC. Cette thématique n'est cependant pas la seule à concerner la ressource en eau, et la CLE demande à être destinataire de tout dossier ou toute étude liés à une carrière afin d'en vérifier la compatibilité avec le PAGD du SAGE.

La CLE émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel GARCIA
Président de la CLE